
LA LAÏCITE DANS LES COLLECTIVITES LOCALES

Une matinée pratique à l'usage des cadres et agents territoriaux

02/07/2015 - PARIS

Pourquoi participer à cet événement

- Une matinée incontournable sur la laïcité à l'usage des collectivités locales
- Des réponses pratiques, encadrées par la loi, aux cas concrets qui se présentent dans la sphère publique locale
- Avec l'expertise juridique des avocats du Cabinet Seban & Associés
- Et les retours d'expériences d'élus et de DGS de collectivités

Matinée animée par Brigitte MENGUY, Journaliste, LA GAZETTE DES COMMUNES

Accueil des participants

ALLOCUTION D'OUVERTURE La laïcité, un périmètre en question ?

- Définition et fondements juridiques de la laïcité en France
- Une problématique plus contemporaine que jamais

L'expression de la liberté religieuse dans la sphère publique locale

- La liberté religieuse des agents des services publics
- La liberté religieuse des employés des organismes chargés d'une mission d'intérêt général (associations, crèches), des collaborateurs occasionnels du service publics (accompagnateurs scolaires), des usagers du secteur public (y compris éducatif, social et médico-social)
- La liberté religieuse dans l'espace public : interdiction de la dissimulation du visage, processions sur la voie publique, cérémonies funéraires, abattages rituels

Le soutien apporté aux activités culturelles par les collectivités territoriales

- Le subventionnement des associations
- La mise à disposition des salles publiques
- L'aide à l'édification et à l'entretien des lieux de culte
- Les établissements scolaires et privés, le forfait d'externat

Pause

Les activités administratives locales et le respect des croyances

- Les cantines scolaires
- Les carrés confessionnels
- Les demandes de non-mixité

TABLE RONDE Comment mettre en œuvre la laïcité au quotidien

- Après les événements de janvier, en quoi la laïcité peut constituer une réponse
- Expression de la liberté religieuse dans la sphère publique locale, soutien aux activités culturelles, activités administratives locales et respect des croyances : échange entre élus et cadres locaux
- Retours d'expérience sur les difficultés rencontrées et les initiatives locales à retenir
- Education, petite enfance, politique de la ville, formation des agents... : recommandations dans les domaines prioritaires

Fin de journée

Avec la présence exceptionnelle de

- CADENE Nicolas, Rapporteur général, OBSERVATOIRE DE LA LAICITE
 - CAHN Mathieu , Maire adjoint de STRASBOURG, VICE-PRÉSIDENT, COMMUNAUTE URBAINE DE STRASBOURG
 - PERRONNET Jérôme , Directeur général des services , VILLE D'ACHERES
 - PLATRET Gilles, Coprésident du groupe de travail Laïcité de l'AMF, MAIRE DE CHALON-SUR-SAÔNE
 - SEBAN Didier, Avocat Associé, SEBAN & ASSOCIES
 - VASSEUR Jean-Louis, Avocat Associé, SEBAN & ASSOCIES
-

Qui participe à cet événement

- Au sein des collectivités locales : communes, intercommunalités, départements, régions